

Les addictions

Déclaration du groupe des professions libérales

Les addictions sont responsables d'un décès sur 5 en France soit 120 000 morts par an et responsables d'un acte de délinquance sur deux. Phénomène insidieux, l'entrée dans l'addiction est lente. Au début, la consommation est un plaisir contrôlé, qui devient un abus répété, puis une maladie du cerveau. L'avis nous aide à prendre conscience des risques liés aux conduites addictives et de leurs conséquences.

Le drame est que plus l'alcool, le tabac, la drogue ou l'usage abusif des écrans sont « consommés » jeunes, plus les risques d'addiction augmentent par la suite. L'adolescence est un âge de forte croissance des connections neuronales et une période de fragilité.

Les jeunes sont les premiers consommateurs de cannabis en Europe et les risques associés au cannabis sont importants à cet âge : troubles de la mémoire, troubles déficitaires de l'attention, dépressions, voire schizophrénies. Phénomène rencontré également avec le *binge drinking*, selon une étude récente.

L'avis a eu raison d'aborder les addictions sans substance car c'est un problème récent auquel les familles sont confrontées sans en appréhender réellement les mécanismes... Les écrans, les jeux vidéo, les jeux en ligne pour les jeunes, ou les jeux de hasard et d'argent pour les adultes, ne sont pas considérés, au sens médical, comme des addictions, mais peuvent entraîner un usage problématique. La fuite de la réalité vers la virtualité présente un risque d'isolement de la personne. Les trajectoires d'entrée dans l'addiction s'étalent sur 10 et 15 ans, il est donc important de travailler au repérage et à l'intervention précoce avant que l'addiction au jeu ne devienne problématique.

Les dommages sanitaires et sociaux des addictions ne sont pas proportionnels aux quantités consommées mais exponentiels. La réponse se trouve donc dans l'information, dans la prévention en limitant l'exposition aux substances addictives, y compris aux médicaments psychotropes et en limitant la consommation en général. L'avis préconise l'appropriation par les professionnels de santé de la prévention et le travail transdisciplinaire. Tout ce qui favorise la coordination des acteurs et assure une prise en charge plus rapide des patients est essentiel dans la lutte contre les addictions, mais se heurte à l'indisponibilité des professionnels de santé sur-sollicités.

On sait que des gains d'efficacité sont possibles quand il y a rapprochement des dispositifs sanitaires et médico-sociaux autour de pôles d'addictologie qui viendraient en soutien des soins primaires, et en recours en tant que dispositifs spécialisés. La prise de conscience sociétale doit se traduire par des mesures d'accompagnement individuel.

Des produits toxiques comme le tabac ou l'alcool sont licites. Mais la consommation de cannabis est un délit. Hélas, la politique répressive n'a pas permis d'infléchir sa consommation et sa vente fait l'objet de trafics par des filières mafieuses. En ne proposant qu'un débat public sur l'échelle des sanctions, nous regrettons que l'avis ne soit pas allé plus loin. Il n'a pas tranché entre le maintien du statu quo jusqu'à la légalisation, ou encore la dépénalisation de l'usage, en passant par des sanctions contraventionnelles. Pour nous, décider de dépénaliser le cannabis au nom de l'échec de la prohibition, ferait prendre des risques à des jeunes notamment et semble profondément irresponsable ! L'exemple espagnol doit nous faire réfléchir.

Tout en regrettant que le débat soit plus idéologique que scientifique, car touchant au plaisir et à l'interdit, à la perte de contrôle, mais aussi à de puissants intérêts économiques, le groupe des professions libérales a voté l'avis.